

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement
Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 24/02/2015	Dossier complet le 24/02/2015	N° d'enregistrement 2015-1511

1. Intitulé du projet

Construction d'une serre agricole pour la culture diversifiée de légumes

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **PROU**

Prénom **GUILLAUME**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°36	Travaux ou constructions, réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² Surface : 34 218 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction de serres agricoles pour la culture d'asperges, de radis, d'oignons, avec le souhait de développer une activité respectueuse de l'environnement et du développement durable.

Le choix a été également fait par la famille PROU d'implanter des panneaux solaires photovoltaïques et du verre prismatique sur les pans de cette serre multichapelle, afin de combiner son exploitation agricole avec une production d'énergies renouvelables.

Le projet s'inscrit dans une démarche de développement de l'activité agricole, avec le souhait de disposer d'un outil performant et répondant à des bons critères de production agricole.

Les terres sont actuellement cultivées en asperges.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet d'aménagement agricole participe au maintien et au développement de l'activité agricole de l'exploitation de la famille PROU, avec des productions présentant une forte valeur ajoutée (asperges en particulier), et devient une nécessité pour garantir la pérennité et l'adaptation de l'exploitation à l'évolution du marché.

Les serres permettront ainsi de garantir une production variée en agriculture biologique avec temps de récolte plus long et une récolte précoce et dans le même temps répondre aux objectifs fixés dans le cadre de notre démarche de développement durable.

la production sera revendu en circuits-courts, commercialisation déjà bien développé par m. PROU. (cf notice agricole)

chiffres clés:

- création de 10 à 20 emplois à l'issu du projet (dont 7 en CDI)
- la production photovoltaïque sera équivalente à la consommation annuelle de 1405 foyers
- émission CO2 dans l'atmosphère évitée: 343 831 kgCO2/an

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'aménagement du terrain sera réalisé en tenant compte des enjeux environnementaux locaux:

- Définition du projet en fonction de la topographie afin de limiter au maximum les terrassements.
- intégration paysagère
- les périodes de chantier seront établis selon un calendrier réalisé en fonction des enjeux environnementaux locaux.
- les eaux pluviales seront collectés et gérés par un bassin de rétention conformément à la déclaration "Loi sur L'eau"
- les panneaux photovoltaïques polycristallins sont fabriqués en France par l'usine SILLIA à Lannion et à Vénissieux.

Un verger de noyer sera planté dans les espaces libres.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La serre MULTICHAPELLE permettra à l'exploitant de mieux contrôler les cultures face aux aléas climatiques et également à terme de développer une activité agricole en agriculture biologique.

La culture principale mise en place sera l'asperge avec en complément, radis et oignons. Les espaces libres de la parcelle seront plantés en noyer et permettront de diversifier les productions.

la serre permettra une récolte précoce. En arrivant sur le marché plus tôt, ces récoltes fidéliseront la clientèle.

Une attention particulière sera donc apportée quant à la gestion quantitative de l'irrigation.

La collecte des eaux pluviales dans le bassin de rétention constituera la ressource principale pour l'irrigation.

Cet ouvrage de stockage permettra d'une part de réguler les eaux de pluie et de ruissellement et d'autre part de permettre la réutilisation de ces eaux de pluies non souillées, après décantation et filtration, pour l'arrosage des productions réalisées dans les nouvelles serres.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Déclaration au titre de la Loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
longueur	212,00 m
largeur	208 m
superficie	34 218 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu- dit Champ des fougères
17 260 St André de Lidon

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 ° 46 ' 13 " O

Lat. 45 ° 36 ' 32 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains sont actuellement en culture (asperges)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Saint André de Lidon approuvé le 25/07/2005
Le projet est situé en Zone A, les constructions à usage agricole sont autorisées.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de ZNIEFF et d'arrêté de Biotope sur le périmètre du projet. ZNIEFF 1 540014401 - BOIS MOU - à 2 km ZNIEFF 2 720013624 - ESTUAIRE DE LA GIRONDE - à environ 8 km source: http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRN prescrit, en cours ou approuvé sur la commune Sources : DDTM 17, IAL Saint André de Lidon
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bassin de la Seudre est classé en zone de répartition des eaux et le SAGE de la Seudre indique comme enjeu prioritaire la gestion quantitative de la ressource. Une attention particulière sera donc apportée quant à la gestion de l'irrigation avec la possibilité de réutilisation de l'eau pluviale. Sources : SIGORE
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	SIC FR5400438 - Marais et falaises des côteaux de Gironde - à environ 8 km ZPS FR5412011 - Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord - à environ 8 km Sources: http://inpn.mnhn.fr/carto/metropole
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'Impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	M. PROU dispose actuellement d'un accès à l'eau sur les parcelles concernées par le projet. Le volume utilisé pour l'irrigation est de l'ordre de 4000 m3/ an pour les cultures en place (asperges) La collecte des eaux pluviales dans le bassin de rétention constituera la ressource principale pour l'irrigation. Il n'y aura de prélèvements supplémentaires.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les terres sont actuellement cultivées, la culture va continuer sous serres. Un verger de noyers sera implanté dans les espaces libres de la parcelle. le caractère agricole est donc conservé.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les zones à sensibilité sont assez éloignées et ne présente à priori aucun lien écologique direct avec la zone projet. Le projet permettra de diminuer considérablement l'utilisation d'intrants et de pesticides.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces libres de la parcelle seront plantés en noyers pour l'exploitation . Il n'y a donc pas de pertes de surface agricole. Le bassin servira à l'irrigation des cultures.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune de St André de Lidon Inondation : le projet n'est pas concerné Mouvement de terrain: le projet est situé en aléa moyen (retrait gonflement des argiles Phénomène lié à l'atmosphère : le projet n'est pas concerné Transport de marchandises dangereuses: le projet n'est pas concerné
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une haie bocagère et le verger de noyer permettront d'insérer le projet dans son environnement proche et limitant ainsi les co-visibilités
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'implantation du projet de serres agricoles équipées de panneaux solaires photovoltaïques en toiture est déjà affecté à l'exploitation agricole (cultures d'asperges), et la production va continuer en sol, avec la protection conférée par les serres. La justification agricole de ce projet et les raisons de ce choix sont présentés dans la notice agricole annexée à cette demande.

Une auto-évaluation permettant une première analyse du projet est également annexée.

Les enjeux locaux importants ont été pris en compte dans l'élaboration du projet :

- Les espaces libres seront utilisés en verger de noyers, sans perte d'espace agricole
- la réutilisation de l'eau de pluie pour l'irrigation, pas de prélèvement supplémentaire
- Une haie bocagère et le verger de noyer permettront d'insérer le projet dans son environnement proche.

Nous pensons donc que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact sur l'environnement dans la mesure où une première analyse permet de justifier l'absence d'effets négatifs du projet sur l'environnement. Les incidences du projet sur les milieux naturels et les sites NATURA 2000 seront nulles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	Notice environnementale
	Notice agricole

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

GEMOZAC

le,

23/02/2015

Signature



ANNEXE 4 - Plan de Masse

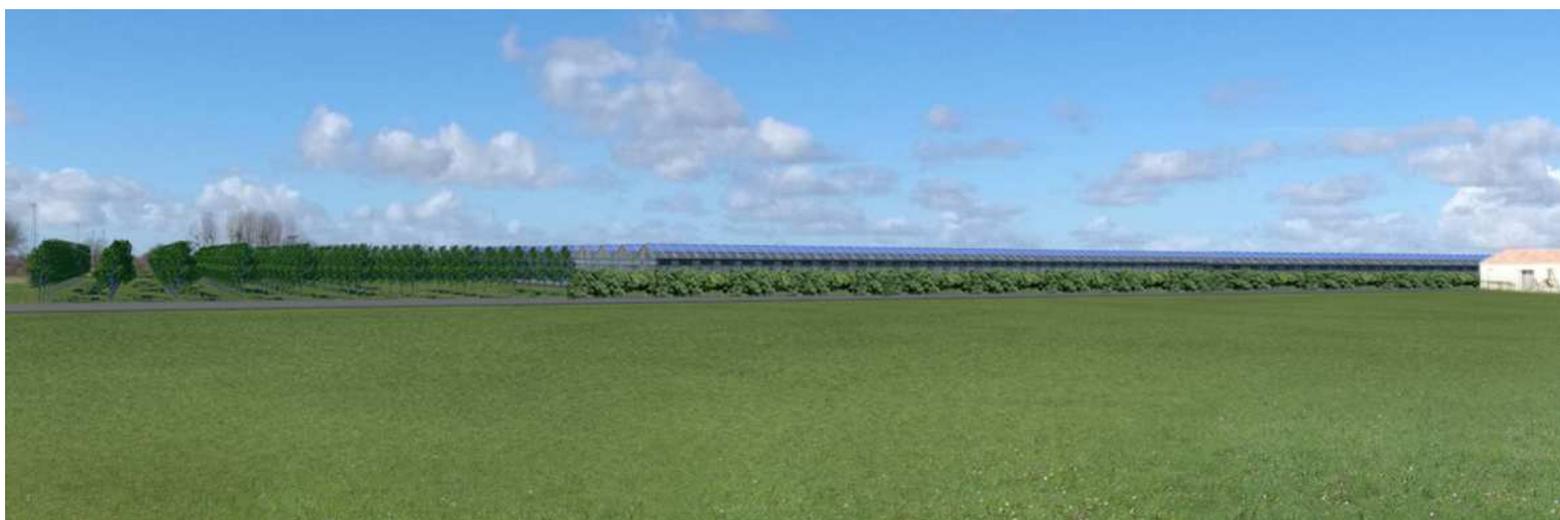


Guillaume PROU

**SAINT ANDRÉ DE
LIDON**

SERRES AGRICOLES PHOTOVOLTAÏQUES

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE



[NOTICE ENVIRONNEMENTALE]

[AUTO-EVALUATION]

[DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS]

02/2015

CONTEXTE

La demande de permis de construire porte sur la construction d'une serre agricole à toiture photovoltaïque sur la commune de Saint André de Lidon (17). L'objectif de ce projet est double : construire une serre pour le développement de l'exploitation agricole et produire de l'énergie électrique renouvelable.

Le Plan d'action en faveur des énergies renouvelables de la France prévoit de porter à moins de 23% la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à l'horizon 2020. La nouvelle loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2014 porte cet objectif à 32 % en 2030. Afin de répondre à cet objectif, une part importante du développement des énergies renouvelables devra porter sur l'installation solaire photovoltaïque.

L'intégration d'une toiture photovoltaïque sur une serre agricole répond parfaitement à cet objectif. En effet, le secteur agricole offre de vastes surfaces de bâtiment. L'installation de panneaux intégrés au bâti, en substitution des matériaux classiques de couverture, représente une opportunité pour le monde agricole en combinant efficacité énergétique et valorisation des exploitations agricoles.

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Localisation du projet

Le projet se situe sur la commune de Saint André de Lidon, dans le département de Charente-Maritime (17), au lieu-dit « Champs des Fougères » au Nord de la commune. Le projet est à une distance d'environ 18 km au Sud de la commune de Saintes et à 18 km à l'Ouest de la commune de Royan.



1.2. Cadastre

Les parcelles concernées sont cadastrées sur la commune de Saint André de Lidon:

Section H :

836--837--838--839--840--841--842--843--844--848--849--850--851--853--854--855--856--
857--858--859--860--861--862--863--2167--2171--2177--2180—2182--2184--2185--2188--
2193

Contenance : 65 635 m²

1.3. Cadre législatif

Le code rural

Les activités agricoles ont un caractère civil, tel que définie par l'article L.311-1 du Code Rural. « Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ».

Le projet est porté par M. PROU en sa qualité d'exploitant agricole dont l'activité est portée sur la production d'asperges blanches, vertes et maraîchage (radis, oignons,...)

Le Code de l'Urbanisme

Conformément à l'article R421-1 du Code de l'Urbanisme, les constructions nouvelles doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire dans le cadre suivant :

- Travaux de construction avec ou sans fondations,
- Transformation de constructions existantes visant à modifier l'aspect extérieur,
- Serre > 4m de haut ou > 2.000 m² au sol.

Les serres du projet présenté sont soumises à permis, leur hauteur étant supérieure à 4m.

Le Plan Local de l'Urbanisme

Les serres sont localisées en zone agricole A du PLU. Il s'agit d'une zone destinée exclusivement à l'exercice d'activités agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont autorisées en zone A.

Le PLU ne s'oppose pas à la réalisation de ce projet, dans la mesure où l'installation prévue permet de poursuivre l'activité agricole dans de meilleures conditions d'exploitation et dans la mesure où l'installation est raccordée au réseau public d'électricité et contribuera à son alimentation (projet d'intérêt général).

2. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

2.1. Présentation du secteur

CONTEXTE GENERAL	
Topographie : plane	Altitude moyenne : 20 m
Hydrographie : ruisseau des granges à proximité, peu de fossés drainants.	Bassin versant : Seudre
Contexte géologique : Sables, limons , argile à silex : formation superficielle	Contexte hydrogéologique : Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens libre

2.2. Situation par rapport aux périmètres à Statut

La zone d'étude n'est comprise dans aucun périmètre à statut environnemental.

- Nous retrouvons néanmoins dans un rayon de 10 km 1 sites Natura 2000 et 2 sites ZNIEFF (1 et 2) :
 - ZNIEFF 1 540014401 - BOIS MOU – à 2 km
 - ZNIEFF 2 720013624 - ESTUAIRE DE LA GIRONDE – à environ 8 km
 - SIC FR5400438 - Marais et falaises des côteaux de Gironde – à environ 8 km
 - ZPS FR5412011 - Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord – à environ 8 km

Ces périmètres sont présentés ci-après et le lien écologique avec la zone d'étude est analysé.

Précisons ici que les données cartographiques ont été acquises sur SIGORE de l'ORE Poitou-Charentes.

Les fiches de présentations des périmètres présentés ci-après sont disponibles sur le site l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr/> ainsi que sur le site de cartographie en ligne de la DREAL Poitou-Charentes.

- Aucun périmètre réglementaire de type site classé, site inscrit, réserve naturelle, parc national, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope... n'est intercepté ou situé à proximité immédiate de la zone d'étude.
- Aucun autre périmètre de gestion concertée, de type Espace Naturel Sensible, n'est présent dans les alentours de la zone d'étude.
- Aucune ZICO n'est présente dans un rayon de 10 km autour de la zone d'étude.
- Aucune zone mise en évidence pour la présence d'une espèce bénéficiant d'un PNA n'est présente à moins de 10 km de la zone d'étude.

2.2.1. Périmètres Natura 2000

Nom du site	Type	Habitat(s) Espèce(s) d'intérêt communautaire	Distance avec le projet	Lien écologique
FR5400438 - Marais et falaises des côteaux de Gironde	SIC	<p>L'essentiel du site est constitué par les prairies naturelles humides bordant la rive droite de la entrecoupées par un réseau de fossés à dense végétation aquatique.</p> <p>Site d'une grande importance régionale sur le plan géomorphologique et écosystémique</p> <p>Richesse floristique et phytocénotique exceptionnelle des falaises boisées situées au nord de Meschers</p> <p>Sur le plan faunistique, très grand intérêt mammalogique avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison, nombreux sites de ponte pour les amphibiens,</p>	Environ 8 km	<p>La zone d'étude s'insère dans une matrice agricole</p> <p>Les espèces de la N2000 sont essentiellement inféodées aux habitats de milieux humides</p> <p>Le lien écologique entre les deux zones est donc considéré comme faible à nul</p>
FR5412011 - Estuaire de la Gironde : marais de la rive nord	ZPS	<p>L'essentiel du site est constitué par les prairies naturelles humides. Des prés salés et des roselières étendues sont situées en avant des digues, entrecoupées par un réseau de fossés à dense végétation aquatique.</p> <p>Quelques secteurs de marais bocagers subsistent en bordure du site.</p> <p>23 espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux sont inventoriées dans cette ZPS. ... Les prairies humides et roselières offrent des milieux propices à la reproduction</p>	Environ 8 km	<p>La zone d'étude s'insère dans une matrice agricole et en limite</p> <p>Les espèces de la N2000 sont essentiellement inféodées aux milieux humides. Et le site du projet ne présente que pas à priori d'habitats favorables.</p> <p>Le lien écologique entre les deux zones est donc considéré comme faible à nul</p>



2.2.2. Périmètres d'inventaires

Les ZNIEFF sont des espaces répertoriés pour la richesse de leur patrimoine naturel. Il en existe deux types :

Les ZNIEFF de type I : ensembles de quelques mètres carrés à quelques milliers d'hectares constitués d'espaces remarquables : présence d'espèces rares ou menacées, de milieux relictuels, de diversité d'écosystèmes.

Les ZNIEFF de type II : ensembles pouvant atteindre quelques dizaines de milliers d'hectares correspondant à de grands ensembles naturels peu modifiés, riches de potentialités biologiques et présentant souvent un intérêt paysager.

Nom du site	Type	Espèce(s) déterminante(s)	Distance avec le projet	Lien écologique
ZNIEFF 540014401 - BOIS MOU	I	Cuvette marécageuse occupant un ancien méandre de la Seudre sur des alluvions fluviales Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul Site de nidification pour plusieurs espèces rares/menacées au niveau européen Présence de la Rainette méridionale. Milieu en cours de dégradation rapide par dynamique naturelle	Environ 2, 4 km	Au regard de l'absence de continuités écologiques globales entre la zone et le site, Le lien écologique est considéré comme faible à nul
ZNIEFF 720013624 - ESTUAIRE DE LA GIRONDE	II	L'estuaire de la Gironde (un des plus grands estuaires européens) représente un patrimoine écologique exceptionnel. Les milieux qui composent cet ensemble remarquable sont d'une grande richesse et sont à la base d'une production biologique très élevée (notamment les vasières intertidales) qui dépasse les simples limites de l'estuaire : transfert vers les chaînes trophiques supérieures et notamment vers les migrateurs (avifaune, migrateurs amphihalins), exportation des flux nutritifs vers le milieu marins et rôle primordiale dans la richesse des ressources de la marge continentale.	Environ 8 km	Faible à nul



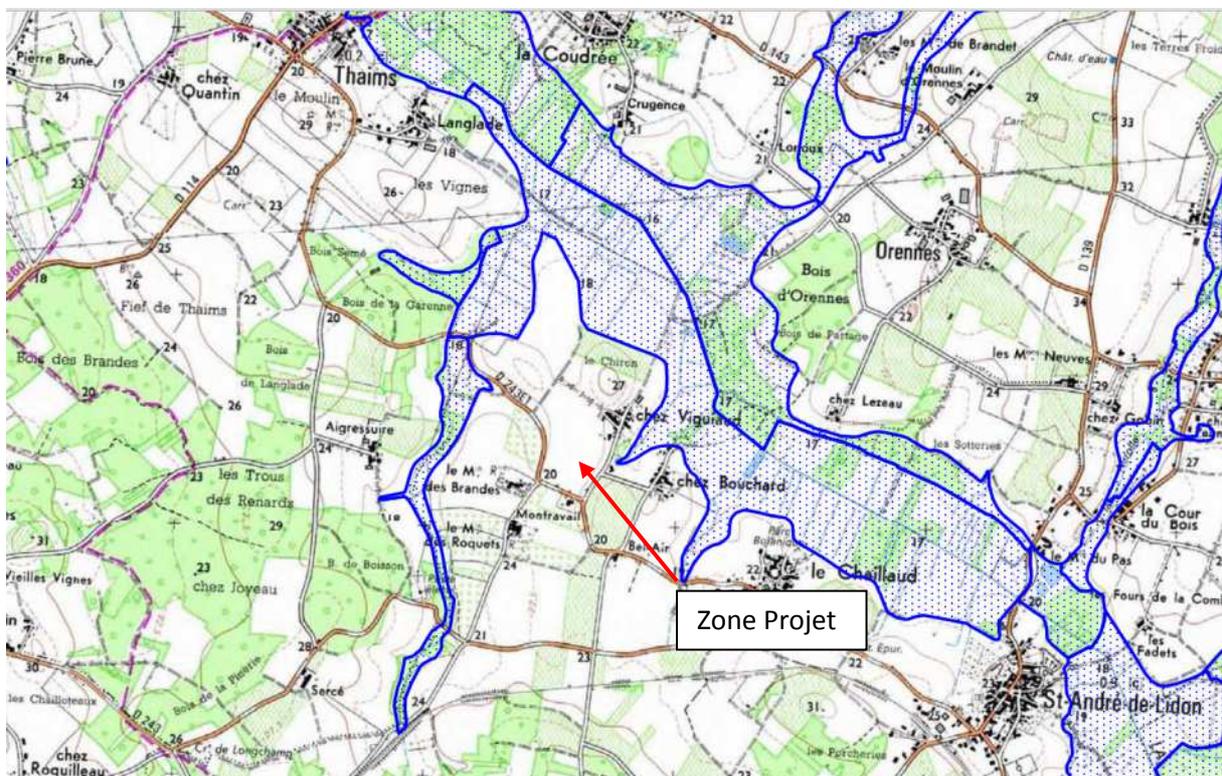
2.2.3 Zones Humides

Les sites mis en évidence comme zones humides sont disponibles sur l’outil de cartographie interactive *sigore*

Une « zone humide élémentaire » s’applique à une entité qui correspond effectivement à la définition de la loi sur l’eau.

Il peut exister ou non une filiation dans le sens où une zone humide élémentaire peut être rattachée ou non à un grand ensemble.

Dans le secteur de la zone d’étude, une zones humide a été mise en évidence et est présentée sur la carte ci-après. Les informations détaillées sur les biotopes et espèces présentes ne sont toutefois pas disponibles à partir de l’outil *SIGORE*



MARAI DE LA SEUDRE ENTRE ST-ANDRE DE LIDON ET THAIMS

Elles couvrent une superficie d’environ 1 400 ha répartis sur les communes de : Saujon, Saint-Romain ;de-Benet, Le Chay, Corme-Ecluse, Meursac, Grézac, Thaims, Montpellier de Médillan, Saint André de Lidon, Cravans, Gémozac, Virollet (cf. Cartographie 13). Ces espaces ont fait l’objet de campagnes d’assèchement au XIXe siècle (cf. Supra), permettant aujourd’hui la mise en culture du lit majeur. L’Association Syndicale Forcée (ASF) des Marais de la Haute Seudre, en partenariat avec le SIAH de la Haute Seudre et l’UNIMA, sont chargés d’entretenir le réseau de fossés et les ouvrages. Le niveau d’eau de ces zones humides est régulé par l’intermédiaire des barrages qui jalonnent la rivière

Sources : SAGE DE la Seudre, Atlas des zones inondables.

2.3. Risques Naturels

- Zone de sismicité : 2
- La commune n'est située dans aucun périmètre PPRN ou PPRT : (IAL Saint André de Lidon)

Risques naturels ou industriels recensés sur la commune (sources : prim.net)

Inondation

Inondation - Par ruissellement et coulée de boue

Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)

Mouvement de terrain

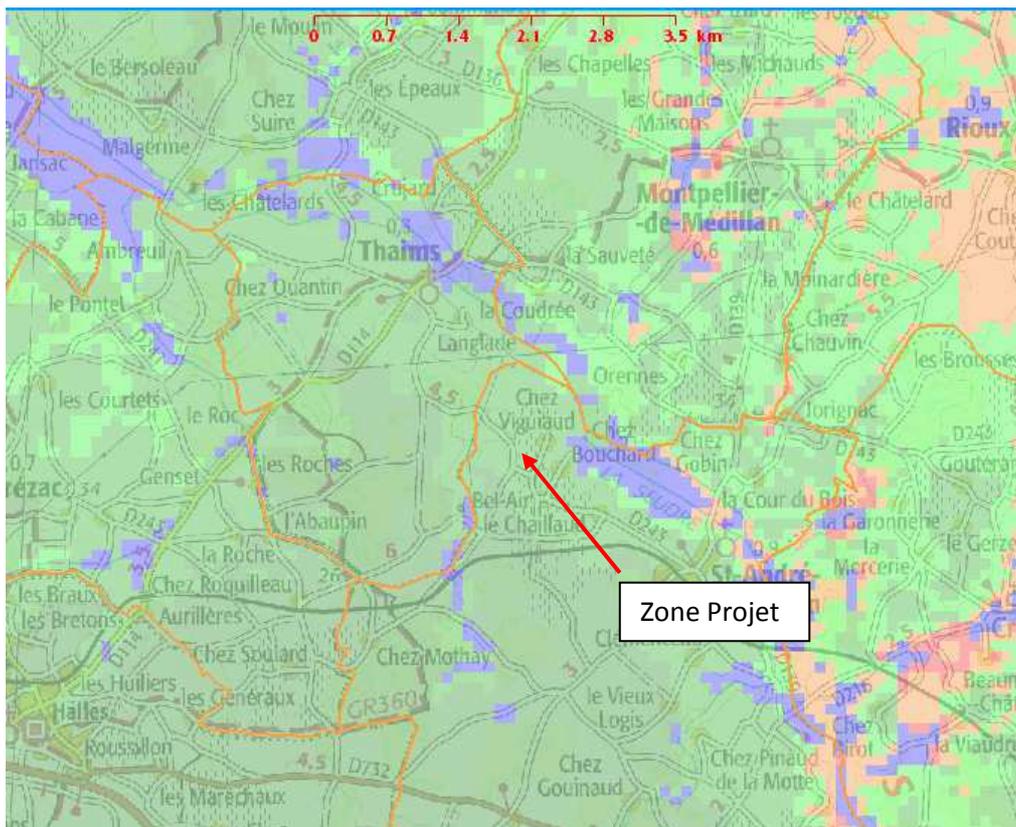
Phénomène lié à l'atmosphère

Phénomène lié à l'atmosphère - Tempête et grains (vent)

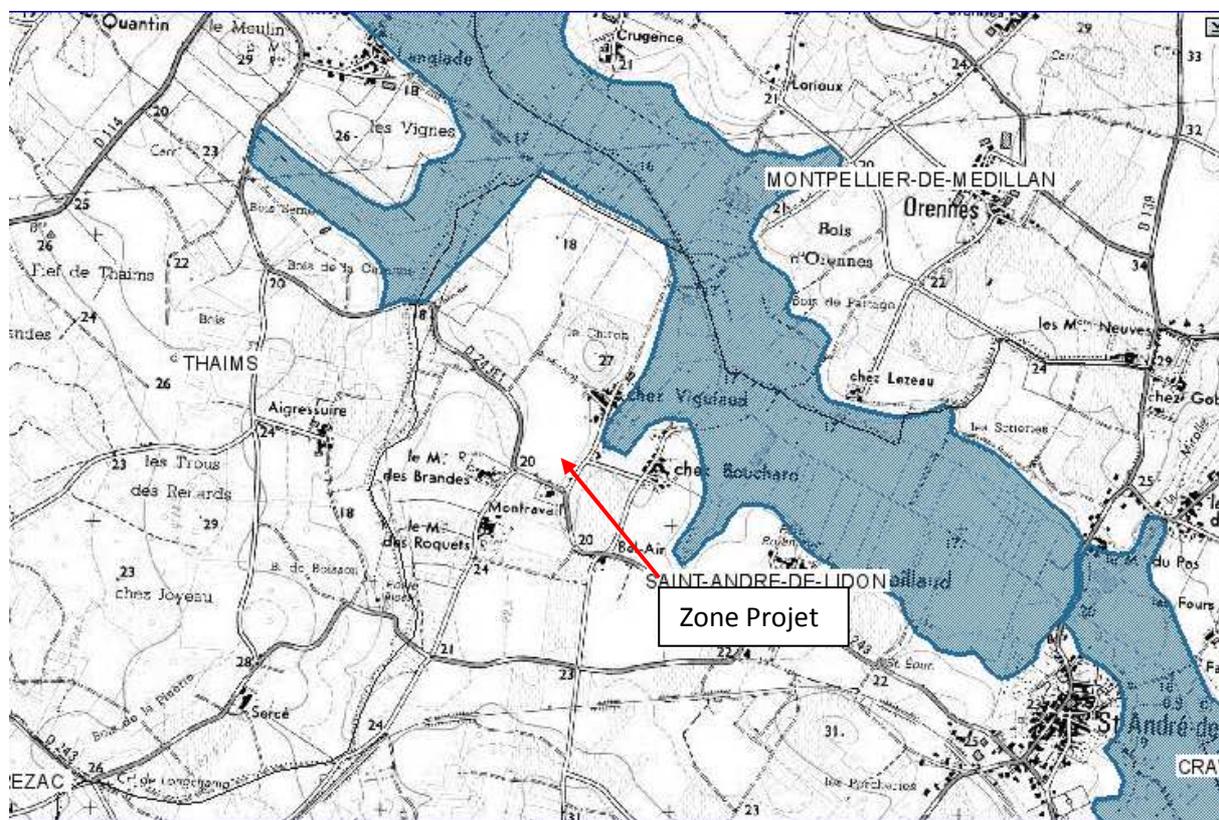
Transport de marchandises dangereuses



Aléa Moyen : Retrait Gonflement des argiles



Sensibilité très faible : Aléa remontée de nappes phréatiques



Situation vis-à-vis du risque inondation : le projet est situé hors zone inondable

2.4. Irrigation

Le projet se situe dans le bassin hydrographique d'Adour Garonne et plus particulièrement dans les bassins versants de la Seudre. La ressource en eau du secteur est partagée entre eaux superficielles et eaux souterraines

Le bassin de la Seudre est classé en zone de répartition des eaux et le SAGE de la Seudre indique comme enjeu prioritaire la gestion qualitative de la ressource.

Une attention particulière sera donc apportée quant à la gestion quantitative de l'irrigation.

M. PROU dispose actuellement d'un accès à l'eau sur les parcelles concernées par le projet. Le volume utilisé pour l'irrigation est de l'ordre de 4000 m³/an pour les cultures en place (asperges)

La collecte des eaux pluviales dans le bassin de rétention constituera la ressource principale pour l'irrigation.

Cet ouvrage de stockage permettra d'une part de réguler les eaux de pluie et de ruissellement et d'autre part de permettre la réutilisation de ces eaux de pluies non souillées, après décantation et filtration, pour l'arrosage des productions réalisées dans les nouvelles serres.

Le stockage des eaux de pluie collectées en toiture de la serre permet leur réutilisation en irrigation à l'intérieur de la serre, ces volumes venant en déduction de ceux qui seront prélevés en eau souterraine par prélèvement sur la parcelle du projet

Les modalités pratiques d'irrigation à l'intérieur de la serre privilégieront la mise en place de goutte à goutte. Ce projet de serre permettra d'**optimiser le bilan en eau d'irrigation en terme de quantité, grâce aux abris.** (réduction des futurs prélèvements compensés en partie par les apports). Par ailleurs, La culture sous serre permet de limiter l'évapotranspiration des plantes tout au long du cycle cultural

Sur la base d'une pluviométrie moyenne de 770 mm/an à Saint André de Lidon le dispositif de rétention/stockage (fossés + bassin) des eaux de pluie permettra de combiner :

- **le stockage des eaux de pluie**, avec un volume moyen collecté annuellement de l'ordre de 7 700 m³/ha de serre (les phénomènes d'évaporation étant réduits et limités), ce qui représente, par an, pour les 3.4 ha de serres du projet, un **volume d'eau de pluie collecté d'environ 26 180 m³/an.** (estimation)
- **la réutilisation d'une partie de l'eau de pluie** ainsi collectée pour l'arrosage en goutte à goutte (après filtration) des productions réalisées dans la nouvelle serre.

Bilan gestion irrigation - cultures sous serres et verger de noyers

Volume estimée – 9 850 m³/an

Volume actuellement prélevé : 4 000 m³/an

Volume récupérable (estimation) : 26 180 m³/an

Le système de récupération permettra de compléter le volume disponible actuellement en prélèvement. Il n'y a donc pas d'augmentation de prélèvement sur la ressource.

Une bonne gestion du volume du bassin permettra de diminuer le volume prélevé.

2.5. Impact paysager

Le paysage communal et le territoire proche sont caractérisés par une mosaïque associant bâti traditionnellement éparse, espaces viticoles, terres agricoles et boisements,

Le territoire communal compte un monument classé ou inscrit : Église Saint-André de Saint-André-de-Lidon, (crypte et chapelle classées). Le projet est situé hors du périmètre des 500 m

Dans un rayon de 5 km m autour du projet, aucune ZPPAUP n'a été recensée. Sur les communes limitrophes, dans un rayon de 2 km, aucun monument classé ou inscrit n'a été recensé

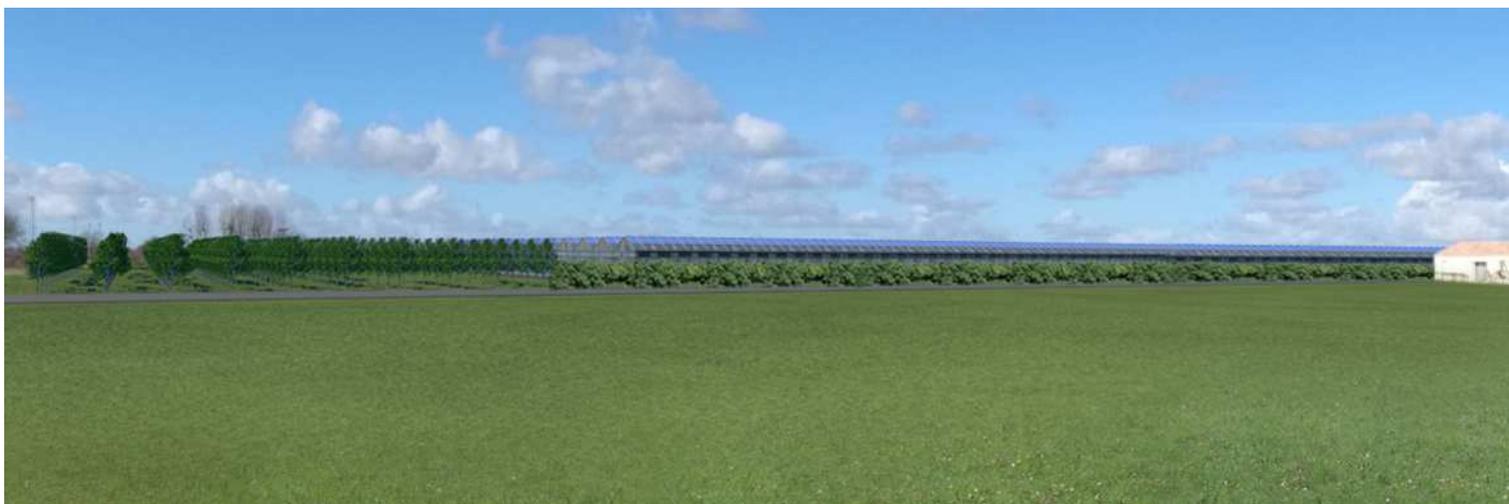
Le projet sera peu perceptible dans le paysage, proche d'un secteur déjà marqué par l'activité humaine.





Les espaces libres seront plantés en noyer afin de d'utiliser la totalité de la surface agricole.

Par ailleurs le verger de noyer et une haie d'essences locales assureront la transition dans le paysage proche et lointain et permettra de réduire les co-visibilités.



Insertion du projet dans le paysage – vue rapprochée

2.6. Etude Hydraulique

Simultanément à la construction de la serre, un bassin de rétention d'eaux de pluie sera mis en place dans le but de minimiser le ruissellement et de gérer le rejet des eaux pluviales.

Le projet est soumis à Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau. Les études et dimensionnement seront réalisés par un Bureau d'Etudes spécialisé et le dossier DLE sera transmis aux services concernés pour instruction.

SYNTHESE DES ENJEUX

Légende	
0	Indifférent
1	Sensibilité faible
2	Sensibilité modérée
3	Sensibilité forte

Nature		Commentaires	Sensibilité
ENVIRONNEMENT NATUREL	Géologie	: Sables, limons , argile à silex : formation superficielle, pas de sensibilité	0
	Hydrogéologie	Nappe profonde et protégée, utilisée pour l'irrigation.	0
	Ressource en eau	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP. La commune est classée en ZRE. M. PROU dispose d'un accès à l'eau pour les cultures déjà en place. La serre permet une meilleure gestion de l'apport en eau et un bassin de récupération de l'eau de pluie couvrira la majeure partie des besoins en eau des cultures	2
	Hydrologie	Le projet est situé dans le bassin de versant de la Seudre	0
	Milieus naturels	Le projet de serres s'implante dans un secteur peu sensible au vu de l'absence de zonages réglementaires et d'inventaire à proximité.	0
	Paysage et visibilité	Le projet est situé en zone agricole, le terrain est bordé par un hameau et des parcelles cultivées. Une plantation de noyer assurera la transition dans le paysage proche et limitera les co-visibilités.	0
	Risques Naturels	Le projet ne présente pas de sensibilités vis-à-vis des risques naturels	0
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Le projet s'inscrit pleinement dans la vocation agricole des terres		
	Activités	Agriculture bien présente sur la commune.	0
	Archéologie et Monuments Historiques	Aucun vestige archéologique recensé dans l'emprise du projet. La crypte et chapelle de L'église de Saint André de Lidon est classé monument historique. Le projet se situe hors du périmètre des 500 m	0
CONTRAINTES ET SERVITUDES	Document d'urbanisme	PLU ZONE A, le règlement permet la construction de bâtiment agricole. La serre participe au développement de l'exploitation agricole de M PROU.	0
	Réseau divers	Pas de servitudes dans le périmètre du projet	0

Le projet ne présente pas de grandes sensibilités vis-à-vis des enjeux identifiés et s'intègre dans un paysage agricole diversifié.